



# s'Muespacher Blättle

Lettre d'information aux Muespachois – Août 2020



## ARRÊTE PREFECTORAL

### Restriction de l'usage de l'eau

En raison de l'état de sécheresse et du niveau préoccupant de la nappe phréatique, le Préfet du Haut-Rhin a pris un arrêté **restreignant les usages de l'eau du 30 juillet au 12 octobre 2020**.

Sont notamment interdits :

- Le remplissage des piscines privées à usage familial, sauf si chantier en cours et accord des services de la Com-Com Sundgau.
- L'arrosage des jardins potagers, bacs et massifs fleuris de 9h00 à 20h00 et uniquement arrosage manuel (arrosoir) ou par goutte à goutte.
- L'arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés et des terrains de sports de 9h00 à 20h00.
- Le lavage des voiries, trottoirs, terrasses et façades, sauf dérogation pour salubrité publique.
- Le lavage des voitures sauf en stations professionnelles.
- L'alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert.

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros.

Votre Maire

Regine Rentz